

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNES DE SORBOLLANO, ZIGLIARA ET CARDO-TORGIA

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 31 août 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Eric Christian Gérard BRETON, demeurant à HURE 1 Lieudit Faugas. Né à AMIENS, le 1er novembre 1963.

Monsieur Olivier Pierre François Marie BRETON, demeurant à LOUVECIENNES 11, allée des Tanneries. Né à PARIS le 19 avril 1975.

Monsieur François Christian Michel Marie BRETON, demeurant à COURBEVOIE 1, rue Pierre Brossolette. Né à AIX-EN-PROVENCE le 26 avril 1977.

Monsieur Philippe André Paul Marie BRETON, demeurant à MERIGNAC 44, avenue des Eyquems. Né à AIX-EN-PROVENCE le 7 février 1979.

Madame Michèle Marie Jeanne Jacqueline BATTESTI, veuve de Monsieur Christian Jean-Pierre BRETON, demeurant à AJACCIO Les Jardins de Carmino, Le Sparthe. Née à CLERMONT-FERRAND le 28 septembre 1943

Ils possèdent depuis plus de trente ans, joignant ainsi leur possession à celle de leur père et époux, Monsieur Christian Jean-Pierre BRETON décédé à AJACCIO (20000) le 12 novembre 2013, à concurrence de :

- la totalité (1/1) en usufruit en ce qui concerne Madame Michèle Marie Jeanne Jacqueline BATTESTI veuve BRETON,

- un quart (1/4) en nue-propriété chacun en ce qui concerne Monsieur Eric Christian Gérard BRETON, Monsieur Olivier Pierre François Marie BRETON, Monsieur François Christian Michel Marie BRETON et Monsieur Philippe André Paul Marie BRETON

Sur la commune de SORBOLLANO (20152)

Lieudit Barbiraggio, deux parcelles de terre cadastrées section A n° 1057 pour 18a 89ca à prendre dans 37a 79ca et section A n° 1059 pour 19a 07ca à prendre dans 38a 15ca.

Sur la commune de ZIGLIARA (20190)

Lieudit Saccuccio, quatre parcelles de terre cadastrées section A n° 79 pour 29a 40ca, section A n° 80 pour 01ha 99a 60ca, section A n° 81 pour 79a 16ca et section A n° 82 pour 01ha 75a 17ca

Lieudit Campo Maggiore, quatre parcelles de terre cadastrées section B n° 502 pour 68a 85ca, section B n° 527 pour 16a 78ca, section B n° 528 pour 01ha 07a 15ca et section B n° 529 pour 40ca.

Sur la commune de CARDO-TORGIA (20190)

Lieudit Invercia, quatre parcelles de terre cadastrées section A n° 296 pour 29a 55ca, section A n° 297 pour 01ha 27a 34ca, section A n° 298 pour 12a 03ca et section A n° 299 pour 17a 94ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@rombaldi.notaires.fr